

Les listes de l'ex-Pôle emploi vont grossir d'au moins 1,5 million de personnes

« Les statistiques du chômage vont bientôt être chamboulées », titre **Les Echos** rappelant que la loi qui a créé France Travail, impose à toute personne en marge de l'emploi d'y être inscrite à partir du **1er janvier prochain**. Les listes de l'ex-Pôle emploi vont donc grossir d'au moins 1,5 million de personnes. Le sujet est évoqué aujourd'hui lors d'un débat, très technique mais aux enjeux politiques certains, au sein d'un groupe de travail du CNIS. « Ces nouveaux inscrits seront dans des situations très diverses au regard de l'emploi. En particulier, lorsque la situation de la personne fera apparaître des freins importants à la reprise d'un emploi, elle bénéficiera d'un accompagnement à vocation d'insertion sociale, et ne sera pas tenue d'effectuer des démarches actives de recherche d'emploi », selon le CNIS. Ces évolutions sont donc susceptibles [...] de rendre l'interprétation des séries d'inscrits « particulièrement complexe ». Si France Travail et le ministère du Travail classent les inscrits en cinq catégories, deux vont très probablement être ajoutées : F, pour les personnes en suivi social, et G pour toutes celles qui sont en attente d'orientation. (Les Echos, p.5)